



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2022-01-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2022

Le onze janvier deux mil vingt et deux, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le sept deux mil vingt et deux, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Jacky FAVREAU, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAULT, Nathalie GEFFARD, Karine MORIN.

Absents excusés : Anthony PEIGNON a donné pouvoir à Emmanuel ROUSSELOT
Laura LUSSEAU, Marie-Sandrine GIRARD, Éric CATHELINÉAU

Absents non excusés : Annie MARSAULT, Patrice NIVAULT, Karine OLIVIER

Secrétaire de séance : Sophie AUGER, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant ses vœux à toute l'équipe municipale, en souhaitant de la sérénité et la concrétisation des projets d'investissement et aussi des projets personnels de chaque élu.

Présentation du projet de mise à jour de notre site internet, par Monsieur Nicolas BRUNET, Tabula Rasa

L'actuel site internet communal a une existence de 4 ans et a besoin d'optimisation pour l'utilisation du site sur les mobiles et sur les grands écrans. Le nouvel outil est tourné, plus profondément, sur les services à la population :

- Proposition d'une nouvelle charte graphique, en lien avec le logo de la commune nouvelle,
- Proposition de nouveaux menus, notamment les données des entreprises et artisans locaux,
- Présentation des nouveaux outils, pour un meilleur côté intuitif (démarches administratives, mémento, services municipaux).

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 9 décembre 2021

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 9 décembre 2021, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-01-01

INSTANCES : présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Martin MOREAU, représentant la commission « Associations », détaille les derniers dossiers, avec une réunion concernant le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Un inventaire est en cours, avec le concours du Pays de Gâtine, notamment sur le contenu des projets de ce plan, avec un objectif final en 2050, notamment la diminution des gazs à effet de serre de 40%, l'évolution du photovoltaïque et le développement des voies douces, avec l'utilisation du vélo.

Guillaume BONNIN, représentant la commission « Economie-Développement local », détaille les derniers dossiers, à savoir le marché de Noël, à l'espace Paul Pelletier. Malgré une météo frigorifique, la fréquentation était au rendez-vous, autant en présence de commerçants que de visiteurs.

Emmanuel ROUSSELOT, référent à la commission « Agriculture-Habitat-PLUi », précise le contenu des dernières actualités, à savoir les travaux au presbytère de Saint-Pardoux et le coulage de la dalle. De plus, il évoque une rencontre récente avec Éric DESNOUE et un échange de terrains, au-dessus de la salle multi-activités, pour ouvrir le projet communal de création d'une salle de sports.

Sophie AUGER, représentant la commission « Affaires sociales », apporte un complément d'informations sur le suivi des impayés et la somme récoltée de 2 300 euros. Elle évoque également un après-midi prévention, pour les personnes de plus de 65 ans, le 1^{er} mars, autour de saynètes et des ateliers, en partenariat avec la gendarmerie, la brigade motorisée, la Préfecture et une troupe théâtrale.

Audrey RIGAUDEAU, référent au Conseil des Jeunes, précise une possible prochaine date de CMJ, courant janvier, selon la possibilité de présence des jeunes.

Marie-France TALINEAU, représentant la commission « Restaurant Scolaire », apporte un complément d'informations sur le recrutement d'un agent intérimaire, au service à table du restaurant scolaire et à l'entretien des locaux. Le service communal est perturbé, au vu de la situation sanitaire. Les agents communaux et l'élue font face, quotidiennement, aux diverses fluctuations de la fréquentation du service.

Pascal POUBLANC, représentant la commission « Environnement-Développement Durable » évoque la poursuite du projet avec Deux-Sèvres Environnement et le GODS. L'appel à projets a été déposé et est en attente de réponse, avant réalisation possible d'action sur le terrain (zones humides, haies...)

TRAVAUX : Dossier de consultation des entreprises – Marché de la Francette

Pour mémoire, les lots 2, 3 et 10 du marché de travaux de la Francette n'avaient pas été attribués soit parce que le lot était infructueux (lot n°2) ou que l'offre étaient anormalement élevée (lot n°3).

Ainsi, pour le lot n°2, le bureau municipal a sollicité deux entreprises, à savoir Damien MIMEAU de Mazières et les menuiseries BODIN. Les offres se décomposent de la façon suivante :

N° lot	Candidat	Montant H.T offre	Classement
2	Damien MIMEAU	Ne donne pas suite	
2	Menuiseries BODIN	24 829,55	1

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le choix du candidat, l'entreprise BODIN, pour le lot n°2 « Menuiseries », pour un montant de 24 829,55 euros H.T, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention »



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-01-01

TRAVAUX : Dossier de consultation des entreprises – Marché de la Francette

Concernant le lot 3 « Couvertures », une négociation en direct a eu lieu avec 4 entreprises et en présence du maître d'œuvre, les Ateliers Lambert. Les résultats de la consultation sont détaillés ci-après :

N° lot	Candidat	Montant H.T offre 1	Montant H.T. offre 2	Classement
3	FBM	25 065,22	25 065,22	2
3	FRAFIL	29 107,30	20 315,91	1
3	Jean ROBERT	26 809,75	26 700,00	3
3	LOPEZ	35 574,73	35 000,00	4

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le choix du candidat, l'entreprise FRAFIL CONSTRUCTION, pour le lot n°3 « Couvertures », pour un montant de 20 315,91 euros H.T., avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Concernant le lot 10 « VRD », une négociation en direct a eu lieu avec chaque entreprise, où les termes des lots ont été redéfinis. Les résultats de la consultation sont détaillés ci-après :

N° lot	Candidat	Montant H.T offre 1	Montant H.T. offre 2	Classement
10	COLAS	185 334,50	161 953,80	2
10	EIFFAGE	186 969,50	180 818,20	3
10	M'RY	178 791,10	151 470,40	1

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le choix du candidat, l'entreprise M'RY, pour le lot n°10 « VRD », pour un montant de 151 470,40 euros H.T., avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Aménagement presbytère – Saint-Pardoux

D'importants travaux de rénovation ont été réalisés, dans le presbytère, pour aménager une salle à manger commune et des chambres, pour une étape sur notre commune.

La dernière phase des travaux concerne la salle de catéchisme et la chambre dédiée à l'accueil d'un prêtre ou d'un séminariste.

Précédemment, le bureau municipal a présenté des devis pour la modification du sol, la rénovation de la plomberie et de l'électricité et les peintures des murs.

Des travaux supplémentaires sont nécessaires, pour améliorer l'isolation phonique et pour rattraper différents décalages, au niveau des murs des deux pièces.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-01-01

TRAVAUX : Aménagement presbytère – Saint-Pardoux (suite)

Des entreprises ont été sollicitées, par voie de consultation, dont les résultats sont détaillés ci-dessous :

Candidat	Montant TTC	Classement
BONNET	7 889,60	3
PELLE	4 658,88	2
MIMEAU	3 211,44	1

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le choix du candidat, l'entreprise MIMEAU, pour les travaux supplémentaires au Presbytère de Saint-Pardoux, pour un montant de 3 211,44 euros H.T., avec :

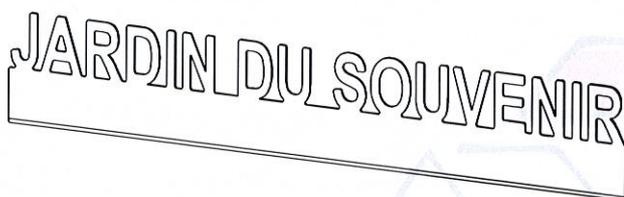
- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

MATERIELS : Aménagement cimetière Saint-Pardoux

L'identification des allées du cimetière de Saint-Pardoux a été réalisée, courant de l'année 2012. Actuellement, des panneaux d'indication sont manquants ou cassés.

Ainsi, plusieurs entreprises ont été consultées. Le résultat de la consultation est mitigé : les tarifs des entreprises candidates étaient élevés ou la prestation étaient peu qualitative.

En conséquence le bureau municipal a décidé de consulter une entreprise de la commune, POITOU DECORS, qui a répondu positivement à notre demande, avec des panneaux découpés au laser, sur de l'acier Corten, aspect rouille naturel.



La proposition financière de POITOU DECORS s'élève à 4 084,70 euros H.T, soit la somme de 4 901,64 euros TTC. La dépense a été budgétisée, sur l'exercice 2021 et reportée sur l'exercice actuel, avec une provision de 15 000 euros.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution technique mieux-disante l'entreprise POITOU DECORS, pour les panneaux d'indication et de fléchage au cimetière de Saint-Pardoux, pour un montant de 4 084,70 euros H.T., avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2022-01-01

FINANCES : Amortissements de dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2021

Toute collectivité a l'obligation d'amortir certaines dépenses d'investissement, selon une durée courante d'usage. Pour notre collectivité de moins de 2 500 habitants, nous avons l'obligation d'amortir les dépenses au compte 204.

Ainsi, il est proposé à l'Assemblée d'amortir deux dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice comptable 2021 :

Nature dépense	Montant TTC	Durée amortissement	Imputation comptable	Numéro inventaire
Lectures nomades - Logiciel	537,00	2 ans	28041411	039-2041411-2021
Effacement bourg Ch. Bourdin	16 178,50	15 ans	28041582	037-2041582-2021

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le tableau des amortissements présenté ci-dessous, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Ouvertures de crédits avant vote du budget 2022

Pour assurer une fluidité entre deux exercices comptables et être en capacité de régler des factures d'investissement avant le vote du budget, un mécanisme comptable existe, pour consommer en anticipation des crédits du budget de l'année 2022.

Il s'agit des ouvertures de crédits, sur des opérations d'investissement où la collectivité a connaissance de factures pouvant être adressées avant le vote du budget, soit le 15 avril 2022. Les devis ont été, au préalable, signés sur l'exercice précédent.

Ainsi, il est proposé à l'Assemblée les ouvertures de crédits suivantes, sur l'exercice comptable 2022 :

Opération		Imputation comptable	Montant TTC Dépense	Nom Prestataire	Nature Dépense
N°	Rubrique				
131	Voirie	2151	28 324,00	Bonneau	Abords RD 743
131	Voirie	2152	11 155,00	Bonneau	Travaux Soutiers
183	La Bazonnaire	2151	7 706,00	Bonneau Séolis	Réfection trottoir Eclairage public
11	Restaurant scolaire	2313	7 200,00	Gouband	Destruction maisons
OPNI	Matériels	2041411	537,00	Cne de Mazières	Lectures nomades

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le tableau des ouvertures de crédits, pour l'exercice comptable 2022, présenté ci-dessous, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-01-01

RESSOURCES HUMAINES : Instauration de la journée « solidarité »

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 constitue une réforme profonde de la fonction publique, notamment sur les rythmes hebdomadaires des agents territoriaux.

Ainsi, toute collectivité a l'obligation d'instituer un temps annuel de travail de 1 600 heures, auquel s'ajoute la journée dite « de solidarité », pour l'aide au financement de notre Sécurité Sociale.

Ces deux impératifs organisationnels se pratiquaient déjà dans notre collectivité, avec un cadre légal national et sans délibération.

Ainsi, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la mise en place officielle du temps annuel de travail à 1 600 heures et de la journée « solidarité » pour une durée de 7 heures, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Informations et questions diverses

- Les prochains conseils municipaux sont programmés les jeudis 10 février, 10 mars (présentation des budgets), 31 mars (vote des budgets), 5 mai, 2 juin et 7 juillet 2022.
- Le bulletin municipal va être prêt pour jeudi prochain avec les calendriers 2022 du SMC pour la collecte des ordures ménagères.
- Le spectacle, prévu le 22 janvier, avec Valentin VANDER est reporté.
- Une commission communale 'Finances' est prévue le lundi 17 janvier à 20h30. La commission communale « Agriculture-PLUi-Environnement » est programmée le lundi 31 janvier à 20h30.
- Le projet de création de boîte à livres est toujours en attente. Leurs installations seraient prévues devant la bibliothèque et à l'espace multi-activités.
- L'aménagement provisoire du Poirier est présenté à l'Assemblée, avec le concours de ID79, l'ingénierie du Département. Une phase de test d'environ 6 à 8 mois va permettre d'évaluer cette expérimentation, avec travaux définitifs.
- Suite à de nouvelles dégradations sur l'église de Soutiers, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à former un groupe de travail, pour étudier notamment toutes les possibilités de financements.
- Monsieur le Maire interpelle l'Assemblée sur un nouvel appel à projet « PADEL projet 2022 », sur la création ou la rénovation d'équipements sportifs. Le projet de la halle des sports pourrait correspondre à ce type de financement de l'Etat.
- Monsieur le Maire invite la commission restaurant scolaire, à organiser une prochaine réunion, pour travailler sur la construction d'un nouveau restaurant scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

Le Maire,
Johann BARANGER

